

## LA TRIBUNE DE SAMUEL VANDAELE

PRÉSIDENT DES JEUNES AGRICULTEURS



### « Soyons inventifs sur les projets carbone »

Le carbone est un véritable enjeu pour l'agriculture et notre secteur betteravier, depuis que la méthode grandes cultures a été validée en septembre dernier par le ministère de la Transition écologique. Maintenant, il s'agit de se mettre en « mode projet » pour percevoir une rémunération de nos pratiques vertueuses, en tenant compte des spécificités de notre filière et de nos bassins de production.

Nous y mettons les moyens : quelque 550 techniciens de chambre d'agriculture sont en formation pour déployer le label bas carbone grandes cultures dans toute la France. Nous pourrions désormais avoir, indirectement, plus d'actions en faveur de l'environnement tout en améliorant la résilience globale de nos exploitations. Car l'enjeu carbone est corrélié à celui de l'économie. Aujourd'hui, nous ne voulons plus faire de l'environnement au détriment de l'économie de nos exploitations.

Il faut que l'environnement devienne un atout pour nos exploitations. Et c'est le cas aujourd'hui pour le carbone, puisque nous allons conjuguer technique et économie, tout en prenant mieux en compte nos territoires, notre environnement et la biodiversité. L'écologie viendra du territoire. Elle sera montante vers Paris, plutôt que descendante vers les agriculteurs. Aujourd'hui, nous pouvons vendre nos crédits carbone sur le marché volontaire du carbone. Dans ce marché,

l'obligation introduite pour le transport aérien par la loi Climat et Résilience, de compenser ses émissions de gaz à effet de serre, offre de nouvelles opportunités que nous devons prendre en main. La profession agricole doit être proactive pour porter une vision sur ce marché du carbone et faire en sorte que les entreprises compensent leurs émissions de CO<sub>2</sub> directement sur nos exploitations, plutôt que de payer des taxes.

Nous devons être inventifs et combiner l'enjeu du carbone avec celui de la biodiversité. Concrètement, il s'agit d'articuler les crédits carbone avec les prestations pour services environnementaux (PSE) et ainsi fournir un contrat global : vendre par exemple des tonnes de CO<sub>2</sub> et en même temps valoriser la réimplantation de haies !

Notre combat, avec France Carbon Agri, est de proposer une offre adaptée à l'ensemble des agriculteurs qui souhaitent monter des projets autour du carbone, afin notamment que le maximum d'argent soit capté par les agriculteurs.

Ce sera peut-être un tournant pour le syndicalisme, qui proposera des solutions d'avenir pour les agriculteurs. Nous devons faire en sorte que les entreprises présentes sur nos territoires compensent leurs émissions sur ce même territoire. Alors pourquoi ne pas lancer le projet du sucre bas carbone ? Ce pourrait être une belle vision d'avenir pour la filière betteravière !

“  
**Il s'agit de se mettre en « mode projet » pour percevoir une rémunération de nos pratiques vertueuses**  
”

### DÉSHÉBANT NON CONFORME

## Adama verse un premier acompte aux betteraviers

Les 360 planteurs qui ont été victimes de deux lots d'herbicide Marquis, contenant des substances actives interdites dans l'Union européenne, sont en train d'être indemnisés. Tout comme ceux qui ont vu leurs parcelles détruites après avoir utilisé des lots défectueux de Goltix Duo.

L'acompte du 30 novembre inclut les frais de destruction avec un forfait de 300 € par hectare détruit (betteraves Marquis seulement) et 50 % de la recette betteravière, basée sur le tonnage contracté et le prix d'acompte du groupe sucrier (13 €/t pour Cristal Union et 12,72 €/t pour Tereos).

Le versement de l'acompte interviendra au plus tard 21 jours ouvrés après réception par les experts d'Adama de la lettre d'acceptation signée par les planteurs concernés. Cependant, Adama a pris les dispositions pour régler le plus grand nombre d'agriculteurs au 30 novembre et réduire ce délai de 21 jours. La CGB a passé des messages au Crédit Agricole du Nord-Est pour anticiper les éventuels retards de versement et adapter les échéances bancaires. Par ailleurs, les distributeurs Vivescia et Ceresia ont proposé des avances de trésorerie aux agriculteurs qui seraient payés après le 30 novembre.

Plusieurs dizaines de planteurs n'auraient pas encore retourné la lettre



d'acceptation, bloquant de ce fait le versement de cet acompte. Il est encore temps de le faire.

Un second acompte d'indemnisation devrait être versé aux planteurs à la fin du mois de mars 2022. La perte de chiffre d'affaires sera calculée sur la base des données individuelles, c'est-à-dire le prix final payé par le sucrier (indemnités et complément de prix compris) multiplié par la référence individuelle de rendement la plus favorable entre la moyenne olympique 2015-2019 du rendement ou le « rendement potentiel » 2021 du planteur.

A cette même échéance, les betteraviers ayant utilisé des lots défectueux de Goltix Duo et Tornado Combi seront eux aussi indemnisés de leur perte de rendement.

Enfin, les entreprises de travaux agricoles (ETA) et les fabricants (Cristal Union, Tereos et Cristal Union) doivent également être indemnisés. **F.-X.D.**

## LE REGARD DE DJONY

